

N° 20691. CONVENTION (N° 152) CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU TRAVAIL DANS LES MANUTENTIONS PORTUAIRES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1979<sup>1</sup>

---

N° 21608. CONVENTION (N° 153) CONCERNANT LA DURÉE DU TRAVAIL ET LES PÉRIODES DE REPOS DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION, GENÈVE, 27 JUIN 1979<sup>2</sup>

---

N° 23439. CONVENTION (N° 159) CONCERNANT LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 20 JUIN 1983<sup>3</sup>

---

#### RATIFICATIONS

*Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail*  
le :

20 mai 1988

EQUATEUR

(Avec effet au 20 mai 1989.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1260, p. 3, et annexe A des volumes 1271, 1275, 1284, 1295, 1297, 1317, 1397, 1405, 1434, 1491 et 1505.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 1301, p. 185, et annexe A des volumes 1331, 1391 et 1397.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 1401, p. 235, et annexe A des volumes 1405, 1434, 1441, 1445, 1464, 1492 et 1498.